AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0737
FR0000044448-FS0464

28 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NEXANS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mai 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 mai 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS, et détenir, indirectement, 2 412 304 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Goldman Sachs International	1 219 732	2,79
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	663 545	1,52
Goldman Sachs & Co. LLC	251 474	0,57
Goldman Sachs Asset Management International	221 158	0,51
Goldman Sachs Asset Management B.V.	41 607	ns
Goldman Sachs Bank Europe SE	8 027	ns
The Goldman Sachs Trust Company of Delaware	6 761	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**2 412 304**	**5,51**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEXANS hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 420 578 actions NEXANS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 385 578 actions NEXANS résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NEXANS et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et

- 35 000 actions NEXANS résultant d'un contrat « call option » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 140 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 714 280 actions NEXANS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

[1] Sur la base d'un capital composé de 43 744 779 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 714 180 actions NEXANS résultant de la détention de 36 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 17 août 2026 et le 19 mai 2036 ; et

- 100 actions NEXANS résultant de la détention d'un contrat « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à un prix unitaire de 120 €.
